

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N°5048 - Lundi 26 Janvier 2026 - Prix : 200 Fc

SOCIÉTÉ

184 logements remis aux sinistrés du cyclone Kenneth à Bangoi



Remise des clés des logements post Kenneth.

Le Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience (PRPK) a procédé, le 22 janvier dernier à Bangoi, à la remise des clés et des titres fonciers de 184 logements socio-économiques au profit de ménages ayant perdu leurs habitations lors du cyclone Kenneth d'avril 2019. La cérémonie s'est déroulée en présence des auto-

rités nationales et locales, des notables et des bénéficiaires. Le projet est financé par la Banque mondiale à hauteur de 57,5 millions de dollars y compris le financement additionnel et les travaux ont été réalisés par l'entreprise Wietec.

LIRE SUITE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

06 Chaanban 1447
Prières aux heures officielles
Du 26 au 31 Janvier 2026

Lever du soleil:

05h 59mn

Coucher du soleil:

18h 40mn

Fadjr : 04h 48mn

Dhouhr : 12h 23mn

Ansr : 15h 55mn

Maghrib : 18h 43mn

Incha : 19h 57mn



FINANCES PUBLIQUES :

Les Comores plaident pour une souveraineté budgétaire renforcée

Réunis à Abu Dhabi les 21 et 22 janvier pour la 11^e réunion annuelle des secrétaires généraux des ministères des Finances des pays arabes, les responsables financiers ont débattu des défis de l'efficacité des finances publiques. À cette occasion, Dhoihirdine Ahamada Bacar, secrétaire général du ministère comorien des Finances, a défendu une vision fondée sur la mobilisation des ressources internes, la justice fiscale et la maîtrise des dépenses, présentées comme des leviers essentiels de souveraineté et de croissance durable.



Réunie sous l'égide du Fonds monétaire arabe (FMA), la 11^e réunion des secrétaires généraux des ministères des Finances des pays arabes a offert à l'Union des Comores une tribune stratégique pour porter un message clair : l'efficacité des finances publiques constitue désormais un impératif de souveraineté économique. À Abu Dhabi, Moroni a défendu une approche budgétaire axée sur la responsabilité, l'équité et la résilience. Dans son intervention, le secrétaire général du ministère des Finances, Dhoihirdine Ahamada Bacar a souligné que les

finances publiques ne relèvent pas uniquement de choix techniques, mais traduisent la capacité d'un État à orienter son développement, à protéger les populations vulnérables et à créer les conditions d'une croissance durable. Pour les Comores, petit État insulaire classé parmi les pays les moins avancés, cette question revêt une dimension stratégique face aux chocs climatiques et économiques récurrents.

Inscrit dans le cadre du pro-

gramme Comores Émergent à l'horizon 2030, le pays ambitionne une croissance économique d'environ 4,5 % du PIB pour la période 2025-2026. Toutefois, ces perspectives restent étroitement liées à l'accès aux financements extérieurs, soumis à des contraintes de plus en plus fortes. Face à cette réalité, les autorités comoriennes ont fait le choix de renforcer durablement la mobilisation des ressources internes. La modernisation du système fiscal

constitue le pilier central de cette stratégie. Plutôt que d'augmenter la pression fiscale, l'accent est mis sur l'élargissement de l'assiette, la restauration de l'équité et la lutte contre les inégalités. Cette démarche repose sur la modernisation des administrations fiscale et douanière, la digitalisation progressive des procédures, l'amélioration de l'identification des contribuables et un contrôle fiscal basé sur l'analyse du risque.

Ces réformes ont permis de sécuriser les recettes intérieures, d'améliorer la conformité volontaire et de renforcer la confiance entre l'État et les citoyens. Le contrôle fiscal est désormais conçu comme un outil de justice fiscale, visant à rétablir l'équilibre plutôt qu'à sanctionner. Parallèlement, la maîtrise des dépenses publiques constitue un autre axe majeur. Les autorités comoriennes œuvrent à la rationalisation budgétaire, à la réduction des dépenses peu productives et au recentrage des ressources vers l'investissement, le capital humain et les priorités sociales. Les exonérations fiscales font également l'objet d'une évaluation rigoureuse.

Enfin, l'adoption d'une loi encadrant les opérations financières de l'État renforce la transparence, la discipline budgétaire et la gouvernance, en conformité avec les standards internationaux. En conclusion, l'Union des Comores a plaidé pour une coopération régionale renforcée, soulignant le rôle déterminant du Fonds monétaire arabe dans l'accompagnement des réformes et la consolidation d'une souveraineté économique durable.

Riwad

VENTE AUX ENCHÈRES

Extrait du cahier des charges en exécution de l'ordonnance N° 82/25 du 27/03/25 rendue par le Tribunal de Commerce de Moroni, revêtues de la formule exécutoire, entre AFG BANK COMORES, ancien BIC COMORES S.A et la société SOS PHARMA, représentée par Monsieur SAID OMAR SAID HAMIDOU.

DÉROULEMENT DES ENCHÈRES

L'adjudication sera faite au plus offrant enchérisseur. Elle aura lieu en un seul lot.

HUISSIER DE JUSTICE

Maître MOHAMED MDAHOMA, huissier de justice à Moroni, tél 329 37 59.

MISE A PRIX DE LA PROPRIÉTÉ CITÉE

Lot 1 :

La propriété dite « MAMOU » sise à Moroni-Coulé, d'une contenance déclarée de : deux Are et soixante-dix-neuf centiares (02 A 79 CA) immatriculé par Madame MARIAMOU ASSOUMANI MADI dite MAMOU, dont le numéro du certificat d'immatriculation et de situation juridique est le N°14-120/DOM du 12/03/14 : la somme de **SEIZE MILLIONS FRANCS COMORIENS (16 000.000 KMF)**. OUTRE LES FRAIS ET AUTRES ACCESSOIRES

BÉNÉFICIAIRE DE LA VENTE AUX ENCHÈRES

AFG BANK COMORES, anciennement BIC COMORES, SA au Capital de 1 000 000 000 KMF, siège social est sis à la place de France, BP 175 ou 1009 Moroni-Union des Comores, inscrite sous le registre de commerce de Moroni sous le n° KM-HAH-01-1981-B14-0076.et, représentée dans les présentes par Monsieur Ghislain ZOMBRE, agissant en qualité de Directeur Général.

LE DEBITEUR

La Société SOS PHARMA, représentée par son gérant Monsieur SAID OMAR SAID HAMIDOU

JOUR ET LIEU DE LA VENTE

Le LUNDI 02 Février 2026 à 10h: 00, au Tribunal de commerce de Moroni,

GARANTIE À FOURNIR PAR L'ADJUDICATAIRE

Avant de porter les enchères, toute personne qui désire acquérir la propriété doit déposer une **caution représentant 10% du montant de la mise à prix** par chèque bancaire libellé au nom d'AFG Bank Comores S.A auprès de cette dernière.

La caution lui sera restituée, faute d'être déclaré adjudicataire.

Si l'adjudicataire est défaillant, la somme versée ou la caution apportée est acquise aux créanciers participant à la distribution après déduction des frais de la nouvelle vente.

Toute personne qui désire acquérir la propriété peut se faire représenter par son avocat ou un mandant détenant une procuration authentifiée par un notaire.

FRAIS DE POURSUITES

L'adjudicataire devra payer au Tribunal de Commerce, en sus de prix d'adjudication et **dans les 8 jours suivant l'adjudication** tous les frais pour parvenir à la vente et préalable à celle-ci, soit ceux de poursuites de vente, ceux de l'huissier de justice, soit du présent cahier des charges et de son dépôt, de tous procès-verbaux de dire, ceux de publicité et d'autres d'après la taxe qui en aura été faite et dont le montant sera annoncé publiquement lors de l'ouverture des enchères.

Le principal de l'acquisition devra être payé au plus tard **dans les 20 jours suivant le prononcé de l'adjudication**. A défaut de ce paiement, ce prix produira les intérêts au taux 5% à compter du jour de l'adjudication sans mise en demeure préalable et sans préjudice à l'exigibilité.

Le Procès-verbal d'adjudication ne pourra être délivré par le Tribunal de Commerce de Moroni qu'après justification du paiement desdits frais.

Nadjati Ibrahima Mze
Avocat au Barreau de Moroni
Ambassadeur-Moroni
Union des Comores
Tel : 00269 327 91 56/ 444 91 56
nadjatiavocatcomores@gmail.com

SOCIÉTÉ

184 logements remis aux sinistrés du cyclone Kenneth à Bangoi

Suite de la page 1

Revenant sur les événements d'avril 2019, le maire de Sembenuwa / Lac-Salé, Said Mzembaba, a rappelé que « le cyclone Kenneth a laissé de nombreuses familles sans toit dans le nord de Ngazidja », saluant « un projet qui redonne espoir et dignité aux populations sinistrées ». Au nom des bénéficiaires, Msa Ali Pierrot a exprimé sa reconnaissance, affirmant que « ces logements ne sont pas seulement des maisons, mais un

nouveau départ ». Il a également souhaité que « des projets de développement, notamment dans l'agriculture et le bâtiment, se multiplient sans être précédés par des catastrophes. A son tour, le gouverneur de Ngazidja, Ibrahim Mze Mohamed, a rappelé que « le nord de l'île a été parmi les zones les plus durement touchées par le cyclone Kenneth en avril 2019 » et que « le gouvernement a plaidé auprès de ses partenaires pour venir en aide, en priorité, aux ménages ayant perdu leur habitat ».

Le Représentant résident de la Banque mondiale, Boubacar Sid Barry, a pour sa part souligné que cette remise des clés est « à la fois symbolique et concrète », car elle « illustre la solidarité nationale et internationale et l'aboutissement du processus de relèvement post-cyclone ». Il a rappelé que les logements ont été conçus selon des normes de qualité, de sécurité et de résilience face aux aléas climatiques. Clôture de la cérémonie, le ministre de l'Aménagement du territoire, Chekidine Said Madi, a

rappelé que « la remise de ces 184 logements s'inscrit dans une vision nationale de relèvement durable et de résilience ».

Il a souligné que le PRPK intervient sur l'ensemble des trois îles de l'Union des Comores et couvre plusieurs priorités, notamment la reconstruction des logements des ménages vulnérables, la réhabilitation des infrastructures et la protection des zones exposées. « Ces logements symbolisent la dignité retrouvée, la sécurité et l'espoir d'un nouveau départ »,

a-t-il déclaré. Au-delà de la remise des clés et des titres fonciers, cette cérémonie marque une étape majeure du relèvement post-cyclone aux Comores. Pour les 184 familles bénéficiaires, ces logements constituent un retour à la stabilité après plusieurs années de précarité, dans un contexte où la résilience face aux risques climatiques demeure un enjeu central pour l'avenir du pays.

Mohamed Ali Nasra

JUSTICE :

Une femme à la tête du parquet de la République de Moroni

L'Union des Comores compte une nouvelle procureure de la République près le tribunal de première instance de Moroni. Par décret en date du 22 janvier 2026, Madame Saidatte Fatuma Said Boina, magistrate et jusque-là juge au tribunal de première instance de Moroni, a été nommée à ce poste stratégique en remplacement de Elamine Said Mohamed. La dernière fois qu'une femme a occupé ce poste remonte à 2015.

Cette nomination marque un fait notable dans l'histoire judiciaire du pays : Saidatte Fatuma Said Boina est la deuxième femme à occuper la

fonction de procureure de la République à Moroni, après Maoulida Djoubeire, qui avait exercé entre 2014 et 2015, sous la présidence d'Ikililou Dhoinine. Cette dernière avait été suspendue en 2015, avant que Mohamed Abdou ne soit nommé procureur de la République le 11 juillet de la même année. La désignation d'une femme à la tête du parquet de Moroni intervient dans un contexte où la justice comorienne est régulièrement critiquée, notamment sur la question de l'impunité et du traitement des violences faites aux femmes et aux enfants. Sur les réseaux sociaux, l'annonce a suscité de nombreuses réactions, mêlant espoir, prudence et exi-

gences élevées.

Certaines militantes ont salué un signal symbolique fort. La militante Amina Ali a ainsi exprimé publiquement son enthousiasme, rappelant la réputation de rigueur et d'indépendance de la nouvelle procureure lorsqu'elle exerçait comme juge. Dans un message très engagé, elle appelle les victimes à faire confiance à l'institution judiciaire et interpelle directement la nouvelle procureure sur plusieurs dossiers sensibles, tout en exprimant l'attente d'une justice indépendante et protectrice.

D'autres voix féministes adoptent un ton plus mesuré. Pour Royidat Ahmed, militante engagée, cette nomination doit

être analysée avec prudence. Selon elle, « la question centrale n'est pas celle du genre, mais celle de la capacité réelle à faire appliquer la loi de manière équitable, indépendante et courageuse », dans un système judiciaire fragilisé par la perte de confiance des citoyens. Elle souligne que par le passé, certaines nominations féminines à des postes clés ont suscité de grands espoirs sans déboucher sur des changements structurels notables. Dès lors, « les actes, et eux seuls, permettront de juger », insiste-t-elle, appelant à des poursuites effectives, des décisions lisibles et une protection réelle des victimes.

Magistrate de carrière, Saidatte Fatuma Said Boina héri-

te d'un parquet scruté de près par l'opinion publique. Sa nomination est perçue par beaucoup comme une opportunité de restaurer la confiance dans la justice, à condition que l'indépendance du ministère public et l'application de la loi soient effectives, y compris dans les dossiers sensibles. Entre symbole fort pour la représentation des femmes et attente de résultats concrets, la nouvelle procureure de la République de Moroni entame son mandat sous le regard attentif des citoyens, de la société civile et des défenseurs des droits humains.

Mohamed Ali Nasra

MPOX :

Sans surprise, le ministère de la Santé a annoncé, ce vendredi 23 janvier, quatre cas de Mpox confirmés aux Comores. Une annonce qui fait suite à nos révélations deux jours plus tôt. Les analyses ont été réalisées par le laboratoire national de santé publique opérationnel depuis récemment.

Les patients concernés sont ceux admis au Centre hospitalier régional de Sambakouni depuis le week-end dernier. Il s'agit de quatre jeunes hommes âgés de 16, 17, 21 et 39 ans, tous identifiés à Ngazidja. Selon les autorités sanitaires, ils ont suivi le même itinéraire de voyage : Majunga-Moroni. Un processus de commande de vaccins contre la Mpox serait actuellement à l'étude. D'après des sources proches du dossier, la confirmation officielle d'au moins un cas était indispensable pour enclencher cette démarche, aucune firme pharmaceutique n'acceptant de fournir des doses sans

diagnostic positif confirmé. Depuis le secrétariat général du gouvernement, le ministre de la Santé et de la protection sociale, Ahamadi Sidi Nahouda, a tenu à rassurer la population. Il a indiqué que les trois premiers patients hospitalisés à Sambakouni « répondent bien au traitement » et que la situation reste « sous contrôle ». Selon les services de santé, trois patients sur les quatre sont actuellement en voie de guérison. En parallèle, des équipes ont été déployées pour assurer le suivi

des cas contacts, c'est-à-dire les personnes ayant été en contact étroit avec les malades.

Malgré ces assurances, l'annonce a suscité de nombreuses réactions. Pour certains professionnels de santé, cette situation révèle un manque d'anticipation. « Nous avons demandé la fermeture des frontières, sans succès. Aujourd'hui, le virus est là », regrette un médecin. Dans la population, beaucoup dénoncent un déficit de communication. « On nous dit

d'être vigilants, mais personne ne nous explique clairement ce qu'est la Mpox, comment elle se transmet, ni comment s'en protéger », confie une passagère d'un taxi à Moroni. Des parents s'inquiètent également pour leurs enfants et réclament des mesures plus strictes, notamment la fermeture temporaire des écoles. Les autorités assurent toutefois que la riposte est en cours. Plusieurs sites de prise en charge ont été identifiés à travers le pays. Selon Soudjay Mohamed, secrétaire général du ministère de la Santé, les proches des personnes infectées sont étroitement surveillés : « Des équipes sont mobilisées pour le suivi à domicile des cas contacts. Au moindre symptôme, ils seront immédiatement pris en charge afin de limiter la propagation du virus », explique-t-il.

Lors de la dernière réunion entre le ministère et ses partenaires techniques et financiers, le plan de contingence national a été présenté. Son budget prévisionnel est estimé à 1 070 391 930 francs comoriens,

hors volet vaccination. Pour l'instant, le pays ne dispose d'aucune dose de vaccin. Toutefois, le gouvernement aurait engagé des démarches pour une vaccination ciblée, en priorité pour le personnel de santé, les agents des ports et aéroports, ainsi que les personnes à risque, notamment celles atteintes de maladies chroniques. Les autorités recherchent actuellement des financements et un appui logistique pour concrétiser cette commande.

Comme une grande partie de la population, l'on attend désormais une communication plus claire et régulière du ministère, notamment sur les gestes barrières et les moyens de prévention. À ce stade, aucune stratégie de communication nationale n'a encore été annoncée. Une chose est toutefois certaine : le pays est officiellement passé de la phase de préparation à celle de riposte face à la Mpox.

Hamdi Abdillahi Rahilie (stagiaire)



Hopital pole de Samba. (Photo d'illustration)



AVIS DE MARCHÉ / Projet DIASPORA

NATURE DU MARCHÉ : SERVICE

POUVOIR ADJUDICATEUR : EXPERTISE FRANCE S.A.S.

OBJET DU MARCHÉ : Sélection d'un prestataire pour la formation des agents de l'ANPI et du Commissariat à la Diaspora sur l'accueil et l'orientation du public

LIEU D'EXÉCUTION : Union des Comores

FINANCEMENT : Groupe AFD

DESCRIPTION DES COMPOSANTES DU PROJET DIASPORA :

Composante 1 : Renforcement du cadre institutionnel de mobilisation et d'engagement de la diaspora comorienne.

Composante 2 : Accompagnement de 80 porteurs de projets entrepreneuriaux issus de la diaspora.

Composante 3 : Valorisation du capital humain de la diaspora et contribution au développement socio-économique national.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Toute personne morale non exclue des financements du Groupe AFD et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans les termes de référence.

Profil du prestataire : Un prestataire (cabinet ou consultant individuel) disposant des compétences avérées suivantes, au sein de son équipe :

- L'accueil du public, la relation usagers ou la relation client ;
- L'orientation et l'accompagnement de publics variés ;
- la formation professionnelle d'adultes ;
- la conception pédagogique ;
- Une connaissance des diasporas, des administrations,
- La maîtrise orale du shikomori ;
- La connaissance des codes socio-culturels comoriens.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Les critères de notation des offres se feront comme suit :

- Critère 1 : prix des prestations de 30 points maximum
- Critère 2 : Qualité technique de 70 points maximum

Une note globale (NG sur un maximum de 100 points) sera attribuée à chaque offre, évaluée techniquement et financièrement. Le(s) soumissionnaire(s) ayant obtenu la note globale la plus élevée seront considérés comme ayant fourni l'offre techniquement la plus avantageuse et se verra attribuer le marché où ils auront obtenu la note globale la plus élevée.

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

PROCÉDURE :

Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation est gratuit.

Pour l'obtenir, vous pouvez effectuer la demande en utilisant ce lien : log.comores@expertisefrance.fr

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via l'adresse

email : log.comores@expertisefrance.fr a u plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

La date limite de soumission est fixée au 02/02/ 2026 à 14h 00 (heure de Moroni) .

PROCÉDURES DE RECOURS :

l'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris , 7 rue de Jouy, F- 75004 Paris ; email : greffe.ta-paris@juradm.fr

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F - 75004 Paris ;

e- mail : greffe.ta-paris@juradm.fr



AVIS DE MARCHÉ

NATURE DU MARCHÉ : SERVICE

POUVOIR ADJUDICATEUR : EXPERTISE FRANCE S.A.S.

OBJET DU MARCHÉ : Fourniture matériels informatiques et mobiliers 2 lots : LOT1 : Fourniture de matériels informatiques et LOT 2 : Fourniture de mobiliers administratifs

LIEU D'EXÉCUTION : CFOTEC, Mkazi, Ngazidja / COIP : au bureau Expertise France de Hombo à Mutsamudu , Union des Comores

FINANCEMENT : Groupe AFD

DESCRIPTION DES LOTS :

Lot 1 : Fourniture de matériels informatiques COIP et CFOTEC

Lot 2 : Fourniture de mobiliers CFOTEC

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Toute personne morale non exclue des financements du Groupe AFD et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans les termes de référence.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Les critères de notation des offres se feront comme suit :

LOT 1 : Matériels informatiques

- Critère 1 : prix des biens : la notation financière portera sur la comparaison des offres financière de l'ensemble des candidats dont l'offre est régulière.
- Critère 2 : Conformité technique

LOT 2 : Mobiliers administratifs

- Critère 1 : prix des biens : la notation financière portera sur la comparaison des offres financière de l'ensemble des candidats dont l'offre est régulière.
- Critère 2 : Conformité technique

Un soumissionnaire peut être adjudicataire de plus d'un lot.

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

PROCÉDURE :

Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation est gratuit.

Pour l'obtenir, vous pouvez effectuer la demande en utilisant ce lien : log.comores@expertisefrance.fr

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via l'adresse email :

log.comores@expertisefrance.fr au plus tard

5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

La date limite de soumission est fixée au 01/02/2026 à 18h00 (heure de Moroni).

PROCÉDURES DE RECOURS :

l'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; email : greffe.ta-paris@juradm.fr

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr

MPOX :

Mohéli renforce la riposte sanitaire de proximité

Alors que le ministre de la Santé a officiellement annoncé, ce vendredi 23 janvier, la présence de la MPOX aux Comores, l'île de Mohéli anticipe la riposte en misant sur la formation des agents de santé communautaire. Un dispositif de première ligne destiné à renforcer la surveillance épidémiologique, la sensibilisation des populations et la détection précoce des cas.

A Mohéli, la riposte sanitaire face à la MPOX s'organise au plus près des communautés. Dans un contexte marqué par l'annonce officielle de la présence de cette maladie aux Comores, faite ce vendredi 23 janvier par le ministre de la Santé, des agents de santé communautaire viennent de bénéficier d'une formation ciblée visant à renforcer la surveillance et la prévention des maladies émergentes. Organisée sur deux jours, du jeudi 22 au vendredi 23 janvier, cette session de formation a été financée par l'UNICEF et mise en œuvre à travers le Croissant-Rouge Comorien. Elle a permis de renforcer les capacités des participants en communication pour la santé et en Stratégie de

Changement Social et Comportemental (SBC), un levier essentiel pour faire évoluer les pratiques sanitaires au sein des communautés.

L'objectif de cette initiative est de favoriser une détection rapide des épidémies, d'améliorer la circulation de l'information entre les populations et les structures sanitaires, et d'encourager l'adoption de comportements favorables à la santé. Une attention particulière a été accordée à la MPOX, une maladie encore peu connue du grand public, mais désormais présente sur le territoire national. À travers cette formation, les agents de santé communautaire sont désormais mieux outillés pour reconnaître les signes précoces de la MPOX, déclencher les alertes sanitaires, assurer le relais avec les services de santé et mener des actions de sensibilisation auprès des familles. Cette approche vise à placer les communautés au cœur de la surveillance épidémiologique, notamment face aux maladies sensibles aux variations climatiques.

Pour Rehema Farid, agent de santé communautaire, cette formation marque un tournant : « Je comprends mieux comment



Les ASC formés contre Mpx à Mohéli.

informer les familles sur les risques liés au climat et détecter rapidement les signes d'une épidémie. Je me sens maintenant prête à agir pour protéger ma communauté », confie-t-elle. Même satisfaction du côté des autorités sanitaires. Tasmia Mohamed, responsable de la communication à la Direction régionale de la Santé à Mohéli,

souligne que « cette initiative renforce les compétences des participants dans la conception et la mise en œuvre des approches SBC, afin d'améliorer durablement les comportements individuels et collectifs ». Grâce à cette mobilisation, les agents de santé communautaire s'imposent comme des relais essentiels entre les populations et le systè-

me de santé. Un maillon stratégique pour renforcer la résilience sanitaire locale et protéger les communautés face aux maladies émergentes, aux effets du changement climatique et, désormais, à la menace de la MPOX.

Riwad

COOPÉRATION :

La Russie pour un partenariat gagnant-gagnant

Ce lundi, une cérémonie sera organisée dans un hôtel de la place, pour célébrer un demi-siècle de relation diplomatique entre les Comores et la Fédération de Russie. Les autorités comoriennes seront

présentes pour honorer l'invitation de l'Ambassade de Russie, qui sera représentée par son numéro deux, le chargé d'Affaires Alexeï Buriak. En prélude à cette cérémonie, le diplomate Russe a reçu un

certain nombre de media de la place, pour une discussion informelle avant un point de presse qui aura lieu juste après la cérémonie, pour évoquer les avancées obtenues lors de la dernière année, notamment sur le dossier de l'ouverture de l'Ambassade russe à Moroni.

Ca sera un point de bascule dans les relations russo-comoriennes. L'ouverture d'une Ambassade russe à Moroni va faire franchir les relations entre les deux pays un palier plus important. Pour les diplomates russes, l'ouverture d'une Ambassade aux Comores ne doit pas être perçue comme un signe d'hostilité envers qui que ce soit. Pour eux, elle rentre dans la nouvelle politique de Moscou en Afrique : « Notre présence aux Comores ne doit pas être vue comme une menace pour quelques pays que ce soit. Nous cherchons tout simplement à renforcer notre partenariat avec les Comores », nous fait savoir le diplomate russe. En disant cela, Alexeï Buriak fait sans doute allusion à la position de la France, qui

pourrait ne pas voir d'un bon œil la présence russe dans une zone jadis considérée comme son pré carré. Et ce dernier de continuer sur les appréhensions de la France sur les intentions russes. « Jamais la Russie n'a été une menace pour la France. Bien au contraire... ».

Au cœur d'une tension diplomatique avec les Comores, sur son occupation illégale de l'île comorienne de Mayotte, la France se serait passée volontiers de cette présence russe et le soutien indéfectible de Moscou pour le retour de Mayotte dans son giron naturel. Une position répétée, le 20 janvier dernier lors d'une conférence de presse du ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov. « La France continue, malgré les résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU, de retenir l'île de Mayotte qui selon toutes les décisions de l'Organisation mondiale fait partie de l'État des Comores ». Entre 2025 et 2026, ce sont en tout sept nouvelles ambassades russes qui seront ouvertes en Afrique. Une façon pour Moscou de marquer son retour en force sur un continent

qu'elle avait délaissé au lendemain de l'effondrement du bloc soviétique en 1991, entraîné deux ans auparavant par la chute du mur de Berlin en 1989.

Pour Buriak, toutes les options en matière de coopération sont ouvertes aux Comores, mais cela doit se faire sur la base d'un partenariat « win-win », comme disent les Anglais. « Avec les Comores, ça sera un partenariat gagnant-gagnant, basé sur l'égalité, le respect mutuel tout en respectant la souveraineté des Comores ». Pour le diplomate, l'ouverture d'une ambassade russe à Moroni sera aussi l'opportunité pour les Comoriens de découvrir davantage la culture russe, à travers l'ouverture d'une Maison Russe, qui va permettre aux Comoriens d'apprendre entre autres, la langue russe, la civilisation ... et tant d'autres aspects de l'histoire russe qui est l'une des plus riches au monde.

Imtiyaz



le chargé d'Affaires Alexeï Buriak, reçu à Beït Salam.

LITTÉRATURE :

Anzaouir Ben Alioïou remet la commune au cœur du débat public

La commune, souvent reléguée au second plan des politiques publiques, retrouve une place centrale dans le débat institutionnel comorien. C'est l'ambition affichée de l'ouvrage « De l'institution communale en Union des Comores », présenté et dédié samedi 24 janvier 2026 à Moroni par son auteur, Anzaouir Ben Alioïou, lors d'une rencontre réunissant membres du gouvernement, responsables institutionnels, enseignants, avocats et citoyens.

Publié aux Éditions Coelacanthé, l'ouvrage de 320 pages, structuré en 36 chapitres et 176 sections, propose une analyse approfondie de l'évolution historique, juridique et politique de l'institution communale aux Comores. Enrichi de 110 illustrations et préfacé par Damir Ben Ali, le livre entend combler un vide documentaire et offrir un cadre de référence aux décideurs comme aux acteurs locaux. Dans son intervention, l'auteur a expliqué que son travail part d'un constat simple : « Il manquait un ouvrage qui rassemble, à un moment donné, l'ensemble des connaissances disponibles sur l'histoire communale aux Comores ». Le livre retrace ainsi la genèse des institutions communales, depuis leurs formes anciennes jusqu'à leur struc-

turation contemporaine, en mettant en lumière les continuités, les ruptures et les héritages institutionnels.

L'ouvrage aborde également les défis actuels des communes, notamment l'hétérogénéité de leurs superficies, de leurs origines historiques et de leurs capacités administratives. Anzaouir Ben Alioïou insiste sur les difficultés de gouvernance locale, la faiblesse de la participation citoyenne et la sous-représentation chronique des femmes dans les institutions communales, malgré les textes existants. Une part importante du livre est consacrée aux mécanismes de contrôle des exécutifs communaux. L'auteur rappelle que, dans le droit comorien, le contrôle du maire relève du juge administratif, une compétence encore peu opérationnelle dans la pratique. « Le contrôle est un élément fondamental de la démocratie locale, mais il reste insuffisamment effectif », a-t-il souligné.

Au-delà de l'analyse juridique, l'ouvrage défend une thèse forte : la commune doit être le premier espace d'apprentissage de la démocratie. Selon l'auteur, le développement durable du pays passe par le niveau local, à travers des politiques de proximité touchant à l'éducation, aux services sociaux, à la petite enfance ou encore à la coopération décentralisée. « C'est au niveau communal

que se construit le lien entre l'État et le citoyen », a-t-il affirmé. Présent à la cérémonie, un ancien ministre a salué « un travail de fond, utile pour accompagner la réforme de la décentralisation et renforcer les capacités des collectivités locales ». De son côté, un enseignant-chercheur de l'Université des Comores a estimé que l'ouvrage constitue « un manuel de référence pour les étudiants, mais aussi un guide pratique pour les élus communaux ».

Pour une participante, ce livre n'arrive pas à un moment opportun, alors que les élections communales sont déjà passées. Elle souligne qu'au moins ça peut jouer un rôle accru dans la mise en œuvre des politiques publiques futures. Car après présentation de l'auteur on remarque que le livre offre à la fois une lecture historique, une analyse critique du cadre juridique existant et des pistes de réflexion pour une gouvernance locale plus inclusive et plus efficace.

En conclusion le modérateur et président du CASM Anziz Koudra a rappelé que « penser la commune, c'est penser l'avenir des Comores ». Un avenir fondé sur une démocratie de proximité, une meilleure implication des citoyens et un renforcement réel des capacités des collectivités territoriales.

Mohamed Ali Nasra



Biographie : Anzaouir Ben Alioïou est juriste et politologue. De 2014 à 2016, il a occupé les fonctions de directeur général de l'Agence Anjouanaise de Gouvernance Locale et de Développement (Ndzuwani-Gold), première agence publique dédiée à l'appui-conseil aux administrations locales, et a piloté l'organisation du premier Congrès des maires comoriens en 2015. De 2016 à 2019, il a été directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, période durant laquelle il s'est vu confier la présidence du Haut Comité des travaux de réforme de la décentralisation. Avec cet ouvrage, Anzaouir Ben Alioïou propose moins un portrait personnel qu'un outil de compréhension et de réflexion collective sur l'un des piliers encore fragiles de l'État comorien : la commune.



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

MINISTÈRE DES TRANSPORTS MARITIME ET AERIEN

PROJET INTERCONNECTIVITE MARITIME DES COMORES

SELECTION DES CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE

Sollicitation de Manifestations d'Intérêt pour le Recrutement d'un Consultant individuel pour l'évaluation du projet à mi-parcours

Date de l'avis : 15 janvier 2026

1- Contexte et justification du projet

Les « Projets Inter Connectivité Maritime des Comores (PICMC) SOP1 et SOP2 » développés par le Ministère des transports maritime et aérien avec le soutien technique et financier de la Banque mondiale, visent à soutenir l'amélioration de la connectivité et de la sécurité du transport maritime entre les îles, tant du point de vue physique qu'institutionnel, afin de mieux relier les populations aux marchés, de contribuer à l'intégration des marchés intérieurs des Comores, d'élargir l'accès aux opportunités économiques et aux services sociaux et améliorer la résilience climatique de l'économie. Le projet est particulièrement axé sur l'île de Mohéli, qui bien qu'étant l'île la plus isolée du pays, possède une abondance de potentiels économiques inexploités y compris la production de produits d'exploitation et du tourisme. Avec des services de transport Inter – Îles plus efficaces, plus sûrs, plus fiables, le projet devrait à terme stimuler une croissance inclusive en Union des Comores en soutenant le développement du secteur privé et la création de l'emploi.

2- Objectif général de la mission

Le but de cette évaluation est de déterminer le niveau de progrès dans la réalisation des objectifs du

projet, d'identifier les actions correctives stratégiques et de formuler des recommandations pertinentes pour la seconde phase du projet en vue d'atteindre son objectif. Cette évaluation comprend les deux projets, soit SOP1 et SOP2, qui sont étroitement liés l'un à l'autre, pour harmoniser les actions correctives entre les projets.

3- Résultats attendus

Les résultats attendus de la mission d'évaluation sont :

- La pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et les effets du Projet sont analysés et appréciés ;
- Des enseignements, des conclusions et recommandations en vue d'améliorer les résultats du projet sont tirés ;
- Les résultats de l'évaluation sont validés par les acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- De formuler des recommandations pertinentes sont formulées et des scénarios avec un plan d'action détaillé et opérationnel sont proposés ;

4- Durée et lieu de la mission

La durée totale de la mission est de **trente (30) jours** ouvrables de travail effectif.

5- Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (**Edition novembre 2020 « Sélection de Consultants Individuels (SCI) »**).

6- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et obtenir les termes des références à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **de 08 heures 30 min à 14 heures (heure locale de Moroni – Union des Comores) du lundi au vendredi.**

7- Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessus au plus tard **le mercredi 28 janvier 2026 à 14 heures (heure locale de Moroni – Union des Comores)** ; adressé à Monsieur le Coordinateur du Projet PICMC « **Manifestation d'intérêt N°2026/01/MTMA/PICMC/Intitulé du poste** »

8- Projet Connectivité Inter-Îles des Comores - Moroni Coulée – Route Garage Mrikao –

Tél : +269 733-21-63 - Email : connectivitecomoros@gmail.com copie : rpm.connectivitecomoros@gmail.com